

# PREAMBULE

## Objectifs

Le Département des infrastructures, par le biais du Service de l'aménagement du territoire et du Service des routes, attribue, tous les deux ans, une distinction intitulée « Prix Espaces Publics Vaud », qui prime des réalisations exemplaires d'espaces publics dans le canton de Vaud.

Le but de ce prix est de mettre en évidence les réalisations vaudoises contemporaines les plus significatives dans le domaine des espaces publics et de contribuer ainsi à valoriser la qualité d'aménagement, dans l'esprit de la Charte des espaces publics de 1996.

Une invitation à présenter des aménagements d'espaces publics, adressée aux collectivités publiques, est lancée tous les deux ans selon un thème décidé à l'avance.

Le thème choisi pour 2001 est « L'aménagement de places publiques ».

On entend par place publique un espace central non bâti, clairement délimité, souvent traité comme l'emblème de la ville ou du village et qui peut concentrer différentes fonctions : espace de mise en valeur d'un monument ou d'un équipement public, lieu de rencontre et de convivialité, marché, carrefour de circulation ou espace de déambulation piétonne. Aujourd'hui, la place est redevenue l'expression du politique, de la citoyenneté, dans le débat de l'occupation de l'espace par les voitures, le commerce et la rencontre.

## Composition de la commission d'évaluation

Les personnes suivantes constituent la commission d'évaluation :

Mmes Sylvia KRENZ, artiste, Epalinges  
Renata LIBAL, journaliste, Lausanne  
MM. Jean-Paul CHABBEY, architecte, Monthey  
Marco CECCAROLI, architecte, Lausanne  
Philippe GFELLER, chef du service de l'aménagement urbain, Ville de Genève  
Léopold VEUVE, urbaniste, Lausanne, membre de la sous-commission des Espaces Publics du DINF

Pour le Service des routes :

M. Franz GERBER, chef de la division trafic et co-président de la sous-commission des Espaces Publics du DINF

Pour le Service de l'aménagement du territoire :

MM. Bruno MARCHAND, architecte, adjoint  
Nicolas PHAM, architecte, co-président de la sous-commission des Espaces Publics du DINF

Hubert SILVAIN, urbaniste

Suppléant :

## Appréciation globale

Les dossiers qui ont été présentés reflètent deux réalités :

- d'une part des villes qui misent sur le renouvellement de leurs espaces urbains pour répondre à de nouveaux besoins et maintenir leur attractivité;
- d'autre part des petites localités, bourgs et villages, qui, par la création d'une place emblématique, offrent un nouveau lieu de cohésion sociale et réaffirment leur identité.

Les villes ont, pour la plupart, engagé depuis longtemps la reconquête de leurs espaces publics pour organiser un meilleur partage de l'espace entre les véhicules et les autres usagers ainsi que pour le rendre plus attrayant. L'aménagement des places fait partie de cette stratégie : longtemps surchargée, transformée en parking, la place publique devient de plus en plus souvent l'endroit dans lequel les voitures ne sont plus autorisées (place de la Louve à Lausanne, place du Marché à Montreux) ou, au moins, l'endroit dans lequel voitures et piétons cohabitent de façon plus harmonieuse (place de la Gare à Yverdon-les-Bains).

En ce qui concerne les villages, la situation est différente : nombre d'entre eux ne possédaient pas vraiment de place auparavant. C'est donc le plus souvent sur des terrains anciennement privés que ces aménagements ont été réalisés (Combremont-le-Petit, Cuarnens, Lucens, etc.). En effet, pour la plupart de ces villages, la place ne fait pas partie du vocabulaire traditionnel. L'espace public de la rue tient souvent ce rôle : il est suffisamment large et se prolonge latéralement sur les espaces semi-privés des cours et des jardins donnant sur la rue.

Pourquoi cet intérêt nouveau pour les places ? Phénomène de mode ou besoin réel ? L'automobile ayant largement investi l'espace-rue, on peut supposer que cette raison a motivé les municipalités à créer de nouveaux espaces de rencontre et la place n'en est-elle pas le symbole le plus évident ? D'autres facteurs d'ordre sociologique peuvent être évoqués : la structure de la population des villages a largement évolué au cours des dernières décennies. Bien souvent, les agriculteurs ne représentent plus qu'une faible portion de la population et de nouveaux habitants d'origine citadine sont venus s'implanter en milieu rural avec leurs repères, leur vocabulaire, leurs besoins. Les populations rurales elles-mêmes se déplacent et rapportent de leurs voyages des expériences différentes, d'autres modèles. Enfin, la politique actuelle du Canton en matière d'espaces publics, lancée en 1996, a pu également encourager la création de tels espaces.

L'examen des différents dossiers a amené la commission d'évaluation à émettre les commentaires suivants :

- La place doit "offrir" et non pas "contenter". Pour qu'un espace public fonctionne, il est indispensable d'identifier à quels usagers il s'adresse, quelles sont leurs attentes et s'il y a adéquation entre l'usage et l'aménagement de l'espace. Les habitants et leurs associations, la police, les services d'entretien, les transports en commun... ont tous un point de vue légitime à faire valoir sur l'organisation des espaces publics. Le risque est de faire un catalogue de toutes ces attentes, ce qui empêche, d'une certaine manière, d'avoir une vision précise de la vocation de la place.
- La traduction des besoins dans l'espace conduit le plus souvent à le diviser et à lui attribuer une multitude d'affectations : lieu de détente et de rencontre (bancs, bacs à fleurs, arbres, gazon, kiosque, abri, poubelles,...), lieu emblématique (fontaines, blasons, plaques commémoratives, drapeaux, massifs de fleurs, arbre de la liberté,...), lieu

d'information (panneaux d'affichage, plans de ville, cabines téléphoniques, boîtes à journaux,...) et lieu de stationnement (parcmètres, barrières, signalisation,...). La peur du vide peut conduire à un encombrement de l'espace par accumulation de mobilier urbain, et à son cloisonnement, qui empêche toute flexibilité dans son usage.

- Une place publique connaît, au cours du temps, des aménagements successifs, souvent partiels et conditionnés par les géométries fort généreuses des routes. Son réaménagement est l'occasion de lui redonner une compréhension nouvelle mais au préalable, une réflexion au niveau de l'urbanisme est nécessaire. Il est en effet important de réfléchir à l'insertion de la place dans le contexte bâti : d'une part la place ne s'arrête pas au bord de la chaussée (la route n'est pas "intouchable", les normes peuvent être critiquées), d'autre part elle doit établir des liens étroits avec la structure bâtie environnante.
- Considérant ce qui précède, l'initiative de recourir à des équipes pluridisciplinaires comportant, selon les besoins, architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes,... ne peut qu'être encouragée. Il s'agit surtout de dépasser les simples considérations techniques et esthétiques de l'aménagement pour engager, en amont, une réflexion sur la signification et l'usage de l'espace dans le contexte, ainsi que de coordonner et de peser les intérêts en présence.
- Il faut enfin relever que les aménagements présentés ont souvent des retombées sociales très positives : l'objectif de réaliser un lieu de rencontre et d'échange est, dans la plupart des cas, atteint. Les habitants voient dans cet espace un symbole de cohésion sociale, faisant référence aux images des marchés et des fêtes de village d'autrefois et qu'il s'agit de prolonger dans notre culture d'aujourd'hui.

## **Déroulement de l'évaluation des dossiers**

L'évaluation se déroule en deux phases. Dans une première phase les communes candidates sont invitées à décrire l'aménagement qu'elles proposent, ceci de façon succincte. Sur la base de ce premier dossier, la commission d'évaluation sélectionne un certain nombre d'ouvrages. Les participants retenus pour la seconde phase ont alors l'occasion de présenter leur démarche de façon plus détaillée. Après analyse des dossiers, complétée par une visite des lieux, la commission d'évaluation attribue un certain nombre de prix et mentions aux meilleures réalisations.

### Première phase d'évaluation

La commission d'évaluation, réunie le 18 juin 2001, a analysé les dossiers de 18 communes, dont un comprenant deux objets (soit 19 au total). Il s'agit de 3 villes, 2 petites villes et 13 villages.

Cette évaluation s'est faite à partir des documents suivants :

- énoncé des objectifs et du programme qui ont précédé la réalisation (1 page A4)
- un descriptif de l'aménagement qui a été exécuté (1 page A4)
- un plan d'ensemble de l'aménagement
- un dossier photos pour que la commission puisse se rendre compte de la teneur et

de l'ampleur de l'aménagement (avec si possible l'état avant la réalisation).

Les critères d'appréciation pour la première phase ont été les suivants :

- il s'agit d'une réalisation d'une certaine ampleur, qui ne se limite pas à la correction ou au rehaussement d'un trottoir, par exemple
- il s'agit d'une réalisation qui prend en compte différents paramètres tels que l'affirmation de la centralité et des diverses activités qui s'y déroulent, l'intégration des modes de déplacement (voitures, cycles, piétons,...) du point de vue de la sécurité mais aussi de la convivialité et enfin la valorisation de l'espace public, par un traitement de qualité du mobilier urbain, de l'éclairage, des plantations et des revêtements de sol.

D'après ces critères, la commission d'évaluation a sélectionné 16 dossiers au premier tour, provenant des communes de : **Aclens, Chésereux, Combremont-le-Petit, Correvon, Cuarnens, Echallens (2 dossiers), Echandens, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lucens, Montreux, Prangins, St-Légier-La Chiésaz, Sugnens** et **Yverdon-les-Bains**. Ces dossiers sont présentés dans la plaquette "Prix Espaces Publics Vaud 2001".

#### Deuxième phase d'évaluation

La commission, réunie le 5 septembre 2001, a procédé à la deuxième phase d'évaluation, d'après les critères suivants (sans hiérarchie de valeurs) :

##### Processus d'étude et de réalisation

- élaboration du projet (concours préalable, ...)
- pluridisciplinarité
- concertation et consultation.

##### Insertion

- Intégration des aménagements dans un contexte plus général
  - aménagement de la place par rapport au réseau des déplacements
  - aménagement de la place par rapport aux équipements publics
  - raccords aux abords
  - articulation espace public/espace privé.
- Prise en compte de la situation préexistante, des traces historiques, du bâti.
- Potentiel par rapport à un développement futur et à une évolution de l'aménagement de l'espace public.

##### Sociabilité et sécurité

- appropriation des espaces
- qualité de l'ambiance obtenue, confirmée ou apportée, notamment en matière de bruit
- résolution de la sécurité (effets de modération, sécurité pour la traversée des piétons, etc.)
- qualité du partage de l'espace aménagé en termes de modes de déplacement, de

multifonctionnalité de l'espace et de flexibilité de l'usage.

Cohérence et qualité de la mise en œuvre

- les matériaux, textures, couleurs
- le végétal
- le mobilier urbain
- l'éclairage
- jeux d'eau : fontaines, bassins, canaux, ...

Selon ces critères et ayant visité les lieux, la commission d'évaluation a estimé qu'en raison de la grande diversité des réalisations, il était difficile d'établir une distinction entre prix et mentions. Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission d'évaluation a décidé d'attribuer 6 prix aux réalisations qui répondent le mieux aux critères définis.

**Les Communes de Chésereux, Combremont-le-Petit, Correvon, Lausanne, Montreux et Yverdon-les-Bains se voient attribuer le Prix Espaces Publics Vaud 2001.**

*Pages suivantes : présentation des réalisations primées, regroupées selon leur appartenance à un contexte urbain ou à un contexte villageois.*

### **Chésereux, Place Communale (1996-2000)**

**Prix**

La place communale de Chésereux - aménagée en deux étapes, d'abord en 1996, lors de la transformation de la salle communale et en 2000, à l'occasion de la construction de l'épicerie - joue pleinement son rôle de centralité, rassemblant autour de son espace les différentes nouvelles institutions. Avec le temps elle pourra aussi devenir un nouveau pôle pour des urbanisations futures et la vie sociale du village, pour autant qu'un lien clair soit établi avec le noyau ancien.

Le traitement est essentiellement minéral et joue sur l'unité d'un même matériau – des pavés en béton de couleurs différentes - disposé selon un dessin au sol orthogonal dont la géométrie générale correspond à la fois aux gabarits des bâtiments institutionnels et à l'organisation du stationnement. La composition générale de cet ensemble est aussi mise en valeur par des éléments secondaires comme la fontaine circulaire située dans l'axe de la salle communale et par une coupe bien étudiée qui situe la place légèrement en creux par rapport aux bâtiments. L'accès se fait dès lors par des escaliers qui peuvent ainsi servir de gradins.

La sobriété de cet aménagement, accentuée par un mobilier urbain simple et non ostentatoire, induit certainement une polyvalence des usages, même s'il faut regretter l'aspect un peu aseptisé de l'aménagement, dû notamment à l'absence d'arbres qui pourraient apporter un peu d'ombre et de fraîcheur à ces espaces. Enfin, par son caractère institutionnel et par ses dimensions généreuses, la place semble répondre au besoin d'expression de la collectivité.

*Projet et réalisation : Bernardi & Bongard, architectes*

## **Combremont-le-Petit, Place du Four (1999)**

**Prix**

Le village ne possédait pas de place publique à proprement parler, à l'exception d'un grand tilleul planté au milieu d'un carrefour, agrémenté d'un banc et d'un muret.

La place a été créée à proximité de l'église et du collège sur une ancienne parcelle privée de 470 m<sup>2</sup>, naguère aménagée en jardin potager et remblayée pour obtenir une surface plane. Elle forme un trapèze dont deux côtés opposés sont bordés par des rues. L'une est à peu près à niveau et séparée de la place par un muret percé en deux endroits pour laisser le passage tandis que l'autre rue se trouve en contrebas d'un mur de soutènement d'environ 2m. Sur les autres côtés de la place se tiennent d'une part le petit bâtiment d'un four banal et d'autre part un muret délimitant un jardin privé.

La surface est engazonnée, à l'exception d'une piste de boule et d'une pergola pourvue d'une treille qui donne de l'ombre à une table et deux bancs réalisés avec des traverses de chemin de fer. Un sorbier et un vieux poirier occupent des positions en limite qui dégagent l'espace, tandis qu'un "arbre du bicentenaire", un chêne rouvre, trône au centre.

L'ensemble a été réalisé avec peu de moyens. Il s'en dégage une simplicité et une ambiance plaisante, tranquille, invitant à se détendre ou à partager un agréable moment entre amis. Certes, un revêtement gravelé lui aurait d'avantage conféré l'aspect d'un espace public, d'une "Place", sans nuire à son agrément. Mais par son traitement végétal cet espace nous offre une autre qualité, plus « domestique » et paradoxale : ceint de murets, engazonné et fleuri, il pourrait effectivement être l'un des nombreux jardins privés que l'on trouve dans le village.

*Projet et réalisation : Commune de Combremont-le-Petit*

## **Correvon, Place du Village (1996)**

**Prix**

La place du village a été aménagée dans le cadre d'un programme d'occupation pour chômeurs, à la suite de travaux d'épuration et de la rénovation de l'ancien local du feu, transformé pour l'occasion en salle communale.

D'une surface très modeste (environ 130 m<sup>2</sup>), la place se présente sous la forme d'un triangle inversé dont la pointe donne sur la rue principale du village tandis que la base s'ouvre sur la façade pignon de la maison de commune ainsi que sur une ruelle d'accès à des propriétés privées. Si l'espace n'est pas particulièrement signifiant en raison de sa modestie et de sa position en retrait, presque cachée (notamment en raison du sas d'entrée de la salle communale qui referme encore l'espace), il n'en demeure pas moins qu'il est parfaitement adapté au contexte bâti : la salle communale s'ouvre naturellement sur cet espace et celui-ci occupe une position centrale dans le village.

La place est aussi tout à fait cohérente au vu du contexte historique et spatial du village : elle est un élément nouveau, plus lié à la fonction d'un bâtiment qu'aux espaces publics de circulation "ordinaires" (rues, carrefours). Ces derniers sont traités plus sobrement, dans le respect de leur vocation utilitaire.

L'aménagement de la place se distingue à la fois par sa simplicité et par une certaine recherche : tout d'abord sa position en retrait semble avoir fait l'objet d'une mise en scène. Elle se devine plutôt qu'elle ne s'affirme. Ensuite, le traitement de sa surface et les éléments qui la parent jouent sur le même registre de retenue. La surface, courant de façade à façade, est recouverte de pavés de béton teinté. La légère déclivité du terrain est mise à profit pour créer deux séries de marches de faible hauteur qui traversent la place dans sa largeur et qui

animent sa surface par des lignes tendues entre les façades. Un érable trouve sa juste position en fond de scène, dans l'axe de la place, tandis qu'une fontaine de forme originale prend appui sur les dernières marches.

*Projet et réalisation : F. Weber à Correvon, et Bobst à Yverdon  
Etude et suivi des travaux : Crisinel & Favez, ingénieurs*

### **Lausanne, Place de la Louve (1997-1998)**

**Prix**

L'aménagement de la place de la Louve est à situer dans le contexte de la politique de mise en valeur des rues piétonnes du centre-ville, réalisée par une équipe pluridisciplinaire comprenant des architectes, des urbanistes, des plasticiens, des ingénieurs, etc. Elle a consisté en une opération d'habillage et de remodelage de la surface du sol sous la forme d'un plateau destiné à accueillir des scènes provisoires et, à terme, une terrasse de café. Des fontaines en pierre karstique sur lesquelles l'eau ruisselle animent la place et fonctionnent comme témoins de la présence du cours d'eau de la Louve en souterrain. Un arbre du bicentenaire et quelques discrets éléments de mobilier urbain complètent l'aménagement.

Le projet s'inscrit de façon très attentive dans le contexte bâti, la position des diverses géométries révélant les particularités des bâtiments qui forment la place. Notamment, les emmarchements, l'arbre, les fontaines sont disposés dans un rapport de tension spatiale subtil. Si on peut regretter le choix de deux matériaux de sol, mis en œuvre selon un dessin complexe qui accentue la diversité d'événements de ce lieu, il faut saluer en revanche la volonté de garder l'éclairage urbain d'origine et donc de ne pas chercher à singulariser outre mesure le mobilier urbain.

De nombreux choix sont issus d'un cahier de charges contraignant qui prévoyait des prolongements extérieurs horizontaux pour une brasserie et un café. Bien qu'il subsiste une incertitude par rapport à cette affectation qui conférerait une polyvalence accrue à cet espace, les emmarchements créés par le remblai et le décaissé du sol sont finalement assez discrets et fonctionnent particulièrement bien pour l'aspect de la sociabilité, donnant des possibilités d'appropriation spontanées.

*Projet et réalisation : arch. Franz Oswald et Urbaplan, bureau d'étude en aménagement*

### **Montreux, Place du Marché (2001)**

**Prix**

L'aménagement de la Place du Marché s'affirme comme la première opération d'envergure dans la nouvelle politique de requalification des espaces publics montreuusiens.

Celui-ci a d'abord consisté à dégager un vaste espace piétonnier central qui met en scène le lac par un effet de perspective saisissant. Elle a ensuite été complétée par le traitement subtil des limites de l'espace: sur son flanc Est, une série de terrasses, des arbres et une fontaine offrent un prolongement aux commerces et cafés existants. Tandis que sur son flanc Ouest, des gradins en béton instaurent une nouvelle relation de la place avec le

marché couvert. Le long du Boulevard de la Rouvenaz quatre immenses sculptures ponctuent l'axe de circulation et confèrent une bonne échelle à l'espace public, en relation avec la perspective grandiose du lac. Enfin, le nouveau rapport au lac est matérialisé par l'installation d'un platelage en bois en bordure de quai et par la présence d'un élégant ponton de forme circulaire, soutenu en porte-à-faux par une structure métallique.

La mise en œuvre est, dans son ensemble, de qualité. L'emploi d'un revêtement en pavés porphyre confère un aspect unitaire et minéral à la place; par contraste il faut souligner le traitement léger en bois du platelage et du ponton circulaire; les statues sont bien disposées et ancrées de façon simple dans le sol, simplicité qu'on retrouve aussi dans le dessin de la fontaine et des jets d'eau.

On peut regretter une certaine lourdeur dans les éléments en béton qui délimitent les terrasses commerciales qui ne semblent pas en adéquation avec la flexibilité d'usage souhaitée. En revanche, l'éclairage nocturne a fait l'objet d'une recherche subtile, notamment par une large utilisation de lumières indirectes soulignant les détails de l'architecture.

La place fait l'unanimité parmi ses visiteurs, notamment les lieux créés en relation avec le lac.

*Projet et réalisation : D. Ruggiero, architecte*

## **Yverdon-les-Bains, Place de la Gare (1999-2001)**

**Prix**

Cet aménagement, issu d'un concours jugé en 1998 (Max Bosshardt et Christophe Luchsinger, architectes lauréats) se présente sous la forme d'une longue berme centrale autour de laquelle les circulations sont disposées à sens unique. Cette berme centrale - ou esplanade - est soulignée par deux alignements de platanes entre lesquels sont disposés, sans surenchère, des éléments de mobilier urbain : bancs, poubelles, panneaux d'affichage publicitaire. Divers édicules de facture sobre sont placés dans la longueur, entre les deux rangées d'arbres : couverts à vélos, kiosque à journaux / café, arrêts de bus ainsi qu'un couvert en forme de portique situé au bord de la chaussée, dont les dimensions importantes marquent l'articulation entre l'avenue et l'espace situé en prolongement de la gare.

L'esplanade se démarque des autres espaces par son traitement de sol en granit clair qui accroche l'ombre des arbres et des édifices avec un fort contraste. Les voies de circulation et l'espace devant la gare sont quant à eux asphaltés. La signalisation au sol a fait l'objet d'une recherche graphique pour l'intégrer au dessin de la place. Hormis l'aspect purement esthétique de cette mise en scène qui renforce l'urbanité du lieu, il faut admettre que du point de vue des usagers, cet imposant marquage au sol incite à la prudence par son caractère inhabituel.

L'éclairage a lui aussi fait l'objet d'un soin particulier : de grands mâts de 12 m, régulièrement disposés, encadrent la place et apportent une lumière diffuse tandis que les plafonds translucides des couverts et du kiosque créent des surfaces lumineuses plus concentrées. Il s'agit, dans l'ensemble, d'un espace public de grande qualité, fort apprécié par les utilisateurs. Il est toutefois dommage que la relation entre la gare et la vieille ville ne soit pas plus évidente.

*Projet et réalisation : Max Bosshardt et Christophe Luchsinger, architectes / Service de l'urbanisme et des bâtiments*